



**MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **Synthèse des observations du public**

### **Projet d'arrêté relatif aux modalités de constitution des garanties financières prévues à l'article L. 162-2 du code minier**

Une consultation du public a été menée par voie électronique sur le site Internet du ministère chargé de l'environnement, du 24 avril 2024 au 14 mai 2024 inclus, sur le projet de texte susmentionné.

Le public pouvait déposer ses commentaires et avis en suivant le lien suivant : <https://www.vie-publique.fr/consultations/293908-modalites-de-constitution-des-garanties-financieres-code-minier>

Conformément à l'article L. 123-19-1 du code de l'environnement, une synthèse de ces observations est dressée dans le présent document.

#### *Nombre et nature des observations reçues :*

Aucune contribution n'a été déposée sur le site de la consultation. En revanche, un mail a été adressé le 16 mai 2024 via le site du MTECT par l'Association des Communes Minières de France (ACOM), faisant état de problèmes lors de l'envoi de leur contribution sur le site de la consultation et la joignant à leur courriel.

Cette contribution :

- ne demande aucune modification du projet d'arrêté ministériel ;
- sollicite des évolutions réglementaires concernant l'« après-mines » et la « fiscalité minière », sujets hors du champ du projet d'arrêté.

#### *Synthèse des modifications demandées :*

Dans la contribution reçue, aucune observation ne porte sur le projet d'arrêté ministériel. Elle ne conduit à aucune modification du projet d'arrêté.

Fait à la Défense, le 23/05/2024